

La vie des associations

Société de la chasse

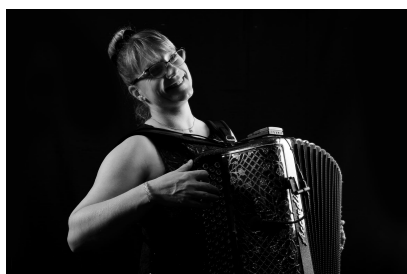
La société de chasse communale de Jugeals-Nazareth fait son repas annuel le **samedi 14 mars 2020** au soir à la salle Jean Moulin.

Prix du repas adulte 25€, enfant jusqu'à 12 ans 10€, soirée animée par **Nadine Andrieux**.

UN SANGLIÈRE A BLESSÉ UN CHASSEUR !



Club Arc-En-Ciel



Le Club Arc-en-Ciel organise un Thé dansant de la St Valentin à la salle Jean Moulin de Jugeals-Nazareth le dimanche 9 février 2020, à 14H30. L'après-midi sera animé par Valérie COMBAUD.

« Bien vivre à Jugeals-Nazareth »

L'association « **Bien vivre à Jugeals-Nazareth** » informe tous les habitants que son assemblée générale annuelle se déroulera le **vendredi 7 février 2020 à 20H30**, salle des associations (sous-sol salle Jean Moulin). Venez nombreux pour vous informer sur les dossiers en cours, découvrir les projets pour 2020, et participer à la vie de l'association !

Contact : bienvivre.jugealsnazareth@gmail.com

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ANNUELLE

ASJN : Point sur nos équipes séniors

L'équipe 1 a joué 9 matchs : 2 victoires, 1 nul et 6 défaites, elle est 12ème sur 12 équipes ;
L'équipe 2 a joué 8 matchs : 4 victoires, 1 nul et 3 défaites, elle est 4ème sur 10 équipes ;
L'équipe 3 a joué 8 matchs : 3 victoires, 1 nul et 4 défaites, elle est 7ème sur 10 équipes.

Belle victoire de notre équipe 1, en 16ème de finale de Coupe de la Corrèze contre Ussel : 3-1.

Félicitations à l'ASJN (École de foot, séniors et bénévoles) qui portent haut les couleurs de notre commune !

Continuez à venir supporter vos équipes : au Stade du PUY BLANC à Noailles :

. **L'équipe 1** : samedi 15/02 à 19h00 contre TULLE 2 ; samedi 22/02 à 19h00 contre SABLAT MARCILLAC,

. **L'équipe 2** : dimanche 16/02 à 15h00 contre TULLE 3,

. **L'équipe 3** : dimanche 09/02 à 15h00 contre ROSIERS D'EGLETONS ; dimanche 16/02 à 13h00 contre CHAMBERET 2.

Le loto de l'ASJN a lieu le 4 avril 2020 à 20h00 à la salle des fêtes de Noailles à 20h00.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie

Téléphone : 05 55 85 90 53

Fax : 05 55 85 58 75

Mail : mairie.jugealsnazareth@wanadoo.fr

Site : www.jugeals-nazareth.fr

Monsieur le Maire : 06 45 12 48 74

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Mardi : 8h à 12h

Mercredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Jeudi : 8h à 12h

Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h

Cantine : 05 55 85 97 96

Garderie : 05 55 85 92 60

Centre de loisirs : 06 76 15 76 59

INFORMATIONS UTILES

Cabinet médical :

Docteur BOUSSEYROUX-LAMAGAT

Tel. 05 55 85 95 76

Médecin de garde : 15

Infirmières :

Catherine CLAUZEL-RUBELLIN

Tel. 05 55 85 86 56

Mob. 06 80 02 04 00

Carole NEGRET

& Stéphanie MARQUES

06 48 31 09 54 / 06 83 29 95 27

Assistantes maternelles :

Sandra RENAULT La Borie Basse

Tel. 06 83 03 17 26

Jocelyne DUHIN La Brande

Tel. 09 67 39 07 39 ou 06 22 53 15 31

Brigitte TILLET

724, route de La Brande

Tel. 05 55 85 56 70 ou 06 08 35 76 98

Maryse IRIGOYEN Montplaisir

Tel. 06 17 17 64 55 ou 05 55 87 22 52

Assistante sociale

Valérie SEGURA au 05 19 07 83 20

Famille d'accueil personnes âgées :

Lysiana JEGAT (05 87 43 92 90)

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17 ou 05 55 86 08 12

SAUR : 05 81 91 35 05

ERDF DEPANNAGE ELECTRICITE :

0 972 675 019

Trésorerie de Malemort et Beynat :

Tel : 05 55 92 06 00

Fax : 05 55 17 91 84

ACCUEIL DE LA PAROISSE

Presbytère Saint-Martin (05 55 24 10 82)

Presbytère Saint Cernin (05 55 24 07 70)

Le Bulletin

Février 2020



Le mot du Maire

À l'arrivée du printemps, dans quelques semaines, vous serez nombreux à reprendre des activités extérieures de jardinage et de nettoyage de vos parcs. Je me permets de vous rappeler quelques consignes à respecter pour notre environnement et pour le respect de votre voisinage.

- Pour l'environnement, le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année.

- Pour le respect du voisinage et la pollution sonore, vous êtes priés de respecter les horaires d'utilisation de tous les engins à moteur.

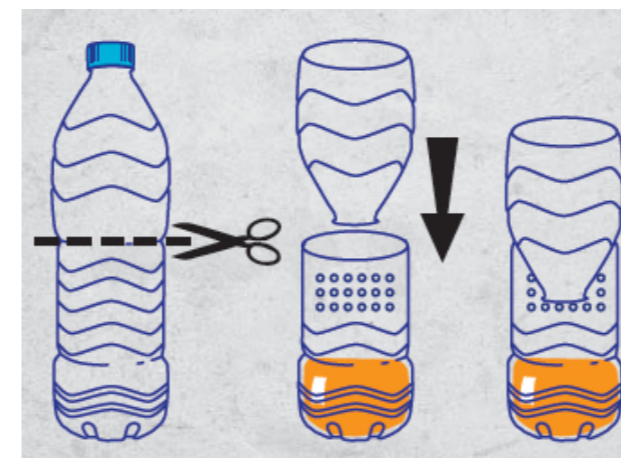
Selon la loi, les horaires d'utilisation sont les suivants: les jours de semaine, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, puis enfin pour les dimanches et jours fériés, uniquement le matin de 10h à 12h.

Petit rappel aussi concernant les déchets que vous apportez aux colonnes enterrées, je vous remercie de respecter le tri et de ne pas abandonner des objets qui sont à destination de la déchèterie, ne pas laisser de sacs pleins de verre au pied des containers. Il en est de même pour le respect du tri mis en place dans les cimetières.

Autre sujet d'actualité, ces derniers jours quelques uns d'entre vous m'ont fait part de présence de nids de frelons asiatiques, découverts plus aisément du fait de la chute totale des feuillages.

À savoir que ces nids qui ont passé l'hiver, n'ont plus d'activité et ne sont pas réutilisés l'année suivante. Les entreprises en charge de l'élimination de ces nids nous conseillent de les détruire avant l'hiver. A l'avenir, je vous remercie de signaler leur présence à la mairie et lorsqu'ils sont sur votre propriété, vous devez faire intervenir un professionnel.

Ces insectes sont très nuisibles pour notre environnement et portent atteinte à la biodiversité. Nous pouvons tous à notre niveau faire en sorte de réduire leur prolifération. Il est très simple de fabriquer des pièges à l'aide de bouteilles en plastique dont vous pouvez trouver des photos et la technique de création sur internet.



Ces pièges doivent être installés dans vos parcs et jardins, de courant février à la fin mai, ceci permet de piéger les fondatrices qui sortent de leur période d'hibernation et s'activent à se nourrir et fabriquer leur nid primaire. Par contre, laisser ces pièges après fin mai est néfaste pour la bio diversité.

Recette de l'appât importante pour ne pas piéger les abeilles indispensables pour notre environnement : 1/3 de bière ou cidre, 1/3 de sirop de fruit rouge et 1/3 de vin blanc indispensable pour repousser les abeilles.

INFORMATION ADMINISTRATIVE :

Comme vous le savez les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars prochain.

Pour notre commune, le scrutin se tiendra au sous sol de la salle Jean Moulin le 15 mars et le 22 mars si nécessaire de 8h à 18h.



Le Maire,
Gérard Bagnol